



DOCUMENTATION

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience pour le titre de coach professionnel

Introduction

Il est possible d'obtenir une certification professionnelle grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Ce dispositif permet à toute personne active de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle.

La certification obtenue peut prendre la forme d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle, à condition qu'elle soit inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Nous proposons la VAE pour le métier de coach professionnel, permettant d'obtenir notre certification RNCP délivrée dans le cadre de la formation PAI – Les Clés du Coaching.



Cette offre de formation est éligible à

MON
COMPTE
FORMATION

moncompteformation.gouv.fr



La VAE : professionnalisation du coach professionnel

Objectif

L'objectif de la VAE est d'obtenir la certification de coach professionnel de niveau 2

Publics concernés

Toute personne, souhaitant valider leurs compétences sur les métiers suivant :

- Coach professionnel
- Coach professionnel consultant
- Coach formateur
- Coach interne
- Coach interne
- Coach opérationnel
- Coach d'orientation

Lieu de réalisation

Présentiel à distance (visioconférence)

Durée

Variable selon la qualité des dossiers fournis.

Certification RNCP France Compétences

Ce parcours de Validation des Acquis de l'Expérience vise à valider les blocs de compétences nécessaires pour obtenir Le titre de coach professionnel (Fiche RNCP 39786) :

- **Bloc 1** : Cadrage d'une prestation d'accompagnement personnel et professionnel par le coaching
- **Bloc 2** : Conduite du processus de coaching individuel et/ou collectif dans toutes ses dimensions (coaching, coaching-conseil, coaching-formation)
- **Bloc 3** : Création et développement de l'activité de coach professionnel

[Plus d'informations sur notre certification RNCP](#)

Conditions de réalisation pour les salariés

La VAE doit se faire avec le consentement du salarié.

Elle peut être réalisée :

- Pendant le temps de travail, à l'initiative de l'employeur (avec maintien de la rémunération et de la protection sociale).
- Dans le cadre d'une transition professionnelle (transition pro ou CPF de transition)
- Dans le cadre d'un congé VAE (24 heures de temps de travail).

Tarifs

Admission et recevabilité administrative :
Etude du Livret 1 et écoute enregistrement d'admission.
600 € ndt*

Etude du livret 2 + Soutenance du mémoire :
1400 € ndt*

Accompagnement (facultatif) :
2400 € ndt*

* Conformément à la législation en vigueur, ce montant n'est pas soumis à la T.V.A (validé par le formulaire Fiscal n°3511)

Prérequis

- ▶ Avoir déjà exercé dans l'accompagnement pendant minimum 1 an ou 1700h
- ▶ Justifier d'au moins 100h/an de séance de coaching.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

CoachingWays France mène une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations. Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec notre référent handicap Céline SOUCEK via notre [formulaire de contact](#).

La VAE : professionnalisation du coach professionnel

Procédure et évaluation des acquis

Etape 1 – Dossier administratif et étude de la recevabilité de la candidature (Livret 1):

Le candidat doit prouver qu'il a exercé des activités professionnelles en rapport direct avec la certification visée pendant au moins un an ou 1700h (dont au moins 100h de coaching/an). Pour cela vous devrez remplir un premier dossier nommé livret 1 accompagné d'un enregistrement audio de maximum 60 mn d'un de vos coachings accompagné de son verbatim.

Etape 2 – Remise du dossier complet de validation de l'expérience (livret 2)

Une fois votre livret 1 accepté, vous devez réaliser un dossier complet, le livret 2, à partir d'un modèle que nous vous ferons parvenir. **Ce dossier nécessite une bonne préparation, sur le parcours souhaité, la méthodologie de réalisation de son dossier ainsi que la charge administrative.** Même si cela est facultatif, il peut être intéressant de se faire accompagner pour bénéficier des services suivants :

- Aide méthodologique à la description des activités et à la constitution du dossier de validation.
- Orientation vers une formation complémentaire si nécessaire.
- Aide à la recherche de financement.

Etape 3 – Evaluation de vos acquis:

- Mise en situation professionnelle (nous évaluons l'enregistrement de coaching fourni à l'étape 1).
- Nous évaluons votre dossier de validation. (Evaluation du livret 2 de l'étape 2)
- Soutenance orale et entretien avec un jurv.

Programme de l'accompagnement proposé

Durée du programme : 24h ajustable selon les besoins et l'avancée du bénéficiaire

Il est important de rappeler **que l'accompagnement VAE n'est pas :**

- Une formation : il ne s'agit pas d'acquérir de nouvelles compétences, mais de faire reconnaître celles que vous avez déjà acquises par l'expérience.
- Une prestation de rédaction à votre place : vous restez l'auteur de votre livret 2. L'accompagnateur vous guide, vous questionne, vous aide à structurer et valoriser vos expériences, mais ne rédige pas à votre place.

 **Avant de commencer :** un premier rendez-vous gratuit d'1h pour évaluer vos besoins et attentes, personnaliser le parcours.

 **Un programme type adaptable à la suite du premier rendez-vous :**

Phase de cadrage et personnalisation	Entretien initial pour clarifier les objectifs, analyser le référentiel du diplôme visé, diagnostiquer le parcours du candidat et planifier les étapes de l'accompagnement	1 à 2h
Structuration du Livret 2	Sélection des expériences pertinentes, lecture partagée du référentiel, méthodologie de rédaction et élaboration d'une trame personnalisée pour le livret	4 à 6h
Accompagnement à la rédaction	Travail approfondi sur les blocs de compétences avec relectures, feedbacks, reformulations, appui à l'analyse réflexive et à la collecte des preuves	10h à 12h
Préparation à l'oral de jury	Entraînement à la prise de parole, élaboration d'un support de présentation, simulations d'entretien et gestion de la posture orale	4 à 5h
Clôture et projection	Bilan final, gestion de l'après-jury, accompagnement à la projection professionnelle et à la gestion du stress le jour J	1h

Un programme détaillé est disponible sur demande



Inscriptions et renseignements

► Vous souhaitez vous inscrire ?

Prenez rendez-vous pour un premier échange : [Prendre rendez-vous](#)

COACHINGWAYS FRANCE | Lille – Paris – Lyon – Strasbourg – Aix/Marseille – Nantes – Bordeaux – Toulouse
CoachingWays France SARL au Capital de 8 000 € - RCS Lille Métropole 515052538 - Code APE 8559A - N° Immatriculation : 31590778759
Siege social : 50 Rue Jean Jaurès 59000 LILLE - Siret : 515 052 538 00037
Etbl. Paris : 8b, rue Abel 75012 PARIS Siret : 515 052 538 00045
+ 33 320 772 752 - contact@coachingways.fr - <http://www.coachingways.fr>